

Fondé en 1975, Le Boulet est une Association qui se voue à la protection du cadre de vie, principalement urbanistique et architectural de la ville de Carouge et des régions avoisinantes. Précurseur, le Boulet a suscité un plan de site, la création d'un musée communal et de multiples actions de sauvegarde.

## STOP AUX TERRASSES DANS LES COURS

Cité-jardin bâtie sur un plan en damier au XVIII<sup>ème</sup> siècle, la ville de Carouge est un modèle urbanistique dont l'historien André Corboz a montré l'importance dans son magistral ouvrage *l'Invention de Carouge*.

Ville nouvelle, née à l'époque des Lumières, Carouge préfigure un modèle d'urbanisme qui intègre subtilement la nature en ville. Non seulement sur les places, mais également à l'origine de sa fondation avec les échappées visuelles qui s'ouvraient sur la campagne environnante.

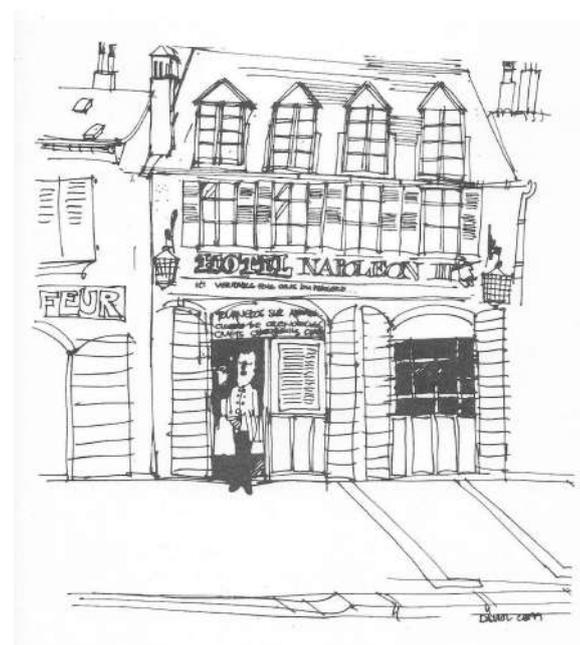
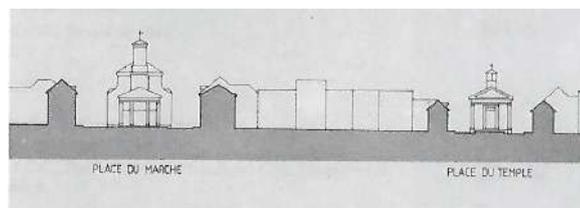
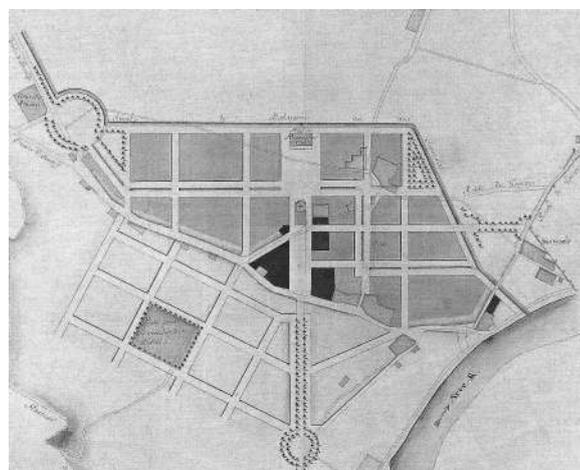
Cette conception qui marque la transition entre une sensibilité baroque, et une vision propre au néo-classicisme, inscrit l'urbanisme de Carouge dans l'histoire européenne.

Le malheur veut que, depuis 1986, date à laquelle on a célébré à Carouge le bicentenaire de la fondation de notre cité, les Autorités communales auraient tendance à oublier ces fondamentaux de l'urbanisme carougeois.

Ainsi, avec l'entrée en vigueur d'une nouvelle loi sur la restauration (LRDBH) en 2015 et 2021, et sous les effets de pressions exercées par certains établissements échaudés par la période de pandémie, des demandes d'ouvertures de nouvelles terrasses dans des cours et jardins commencent à se généraliser. Si certaines demandes ont pu, pour le moment, être refusées, notamment dans la cour du Chat Noir et celle de La Bourse, il convient de faire rapidement barrage à cette tendance. Si pour un bistro, les terrasses sur rue sont le prolongement naturel de son arcade, les créations ou extensions dans les cours créent une atteinte à la qualité de vie pour tous.

Plusieurs habitants ayant alerté notre groupement, suite à des nuisances, nous avons décidé de lancer une pétition que vous trouverez en annexe au présent bulletin.

Merci de lui faire bon accueil.



# PARKINGS AU CŒUR DES ENJEUX

Nul doute que, lors de l'édification du quartier des Tours de Carouge dès 1958, la construction d'un parking comptant 435 places n'avait alors pas soulevé de passions, ni de contestations particulières. A l'époque, la mise à disposition de places de parking relevait de l'évidence, car on souhaitait libérer de l'espace en surface.

Construit sur une parcelle communale, sous l'espace de l'avenue Vibert compris entre les Tours D et E, ce parking a subi le poids des ans.

Au vu de cet état de dégradation, le Conseil municipal a été saisi en 2017 d'une proposition de démolition-reconstruction de cet ouvrage, avec un agrandissement du nombre de places qui serait prévu non plus sur un, mais sur deux niveaux. La proposition de relier ce parking avec celui de la place de Sardaigne était également adoptée le 27 avril 2017 avec un vote du Conseil municipal qui débloqua alors un crédit d'étude d'un montant de CHF 2'065'000. Lors de la discussion, divers avis s'exprimèrent en lien notamment avec les conséquences du développement du réseau de transports publics à travers le quartier des Tours (lignes 11 et 21), à fréquences élevées, ainsi que sur le voisinage de projets liés à la densification du PAV.



Le parking des Tours est devenu vétuste

En réponse à la justification de créer un étage supplémentaire, contestée par deux élus Verts, nombre d'élus se prononçaient au contraire pour la création d'un étage supplémentaire, estimant nécessaire, d'une part de compenser la suppression de soixante places en surface, et aussi d'offrir une compensation à la création souhaitée

de tronçons de rues piétonnes dans notre Centre historique. Finalement, c'est par 18 oui, 2 non et 9 abstentions que ce crédit d'étude présenté – et cela mérite d'être ici relevé - par un magistrat Vert, Monsieur Nicolas Walder, a été accepté.



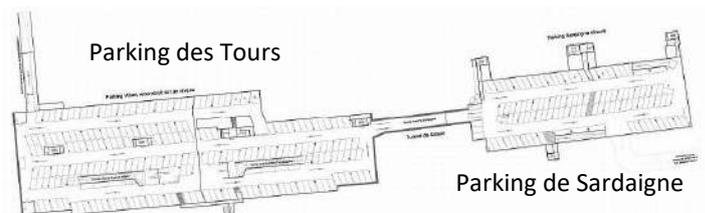
Parking des Tours avec ajout d'un niveau (variante)

## Présentation de quatre variantes

Au début de cette année, le Conseil administratif est revenu auprès du Conseil municipal en présentant quatre variantes. Le projet incluait non seulement une réfection-remise aux normes des parkings des Tours (Vibert) et Sardaigne, mais également un réaménagement complet des édifices et dallages en surface, notamment pour la place de Sardaigne. En fait, ce sont quatre chantiers qui ont été proposés pour le montant d'un unique crédit pouvant varier, selon les options, entre 34 et 63 millions de francs.

Il s'agit là d'un investissement majeur qui inclut non seulement le coût de la remise en état d'une infrastructure de parking âgée de plus de soixante ans, mais également une mise aux besoins et normes actuels des ces espaces de parking avec les nouveaux types de déplacement, qu'il s'agisse de mobilité électrique ou de mobilité partagée (car sharings).

A cela s'ajoute la dimension urbanistique de ce projet qui peut se résumer en trois points:



- 1.- Choix de l'emplacement de la future rampe d'accès pour les véhicules à quatre roues;
- 2.- Déplacement de la zone d'arrêt actuelle des véhicules TPG;

3.– Nombre de places à prévoir dans les deux parkings réunis. Sur ce dernier point le curseur proposé est large et va de 518 places (avec une perte de 22 places par rapport à aujourd'hui) à 753 places (avec un gain de 213 places).

C'est suite à une mise en demeure de l'Etat de Genève, exigeant de remettre en état la dalle de surface fragilisée par le passage de bus de plus en plus lourds, que la Commune étudie depuis 2010 une réfection du parking des Tours. La volonté de relier les deux parkings fait suite à diverses demandes issues du Conseil municipal..

Mais, depuis le mois d'avril 2017, la composition du Conseil municipal a varié, notamment avec l'arrivée de nouveaux Conseillers municipaux en 2020 lors des dernières élections. Nicolas Walder a été remplacé par Sonja Molinari. Avec les crises climatiques et pandémiques, certains Conseillers municipaux, contrairement aux années précédentes, ne sont plus à la recherche de compromis, mais, au contraire, postulent des confrontations d'idées et de points de vue.

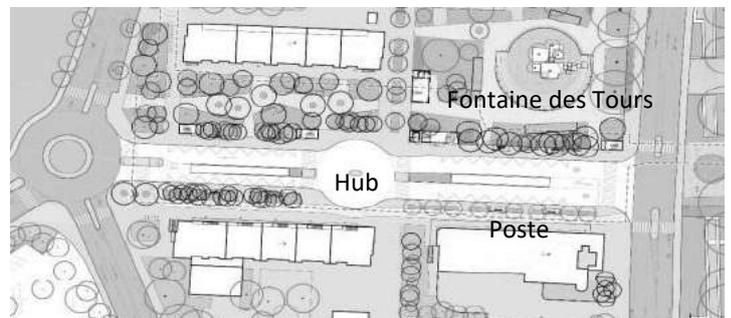
Dans ce contexte, il devient difficile de trouver une formule d'intérêt général. Entre les avis qui valorisent comme entrée en matière une augmentation du nombre de places de parkings, ceux qui veulent une réduction et les adeptes du *statu quo*, il n'y a pas recherche de consensus. Dans ce contexte, le renvoi à une nouvelle phase d'étude était la seule porte de sortie. Elle a été finalement adoptée, mais dans un contexte peu clair. Si l'on laisse de côté la question du

nombre de places du futur parking, les trois aspects suivants ont aussi toute leur importance:

1.– Quel sera le montant des futurs tarifs de location pour les habitants riverains au bénéfice des actuels abonnements ?

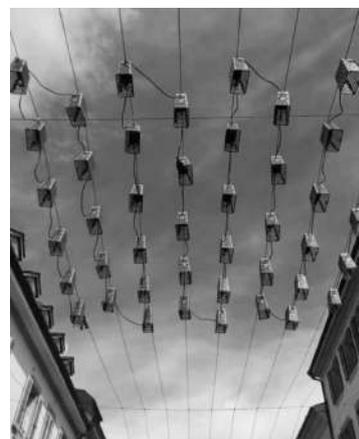
2.– Quel impact aura la durée des chantiers et comment gérer leur encombrement ?

3.– Quel sera l'impact du choix des TPG visant à déplacer les arrêts de bus actuels, situés à hauteur de la Migros, en créant un hub entre les Tours ? Les lignes 11 et 21 s'inscrivent dans une desserte urbaine transversale, avec un passage prévu d'ici quelques années dans chaque sens toutes les 7 minutes et demies !



Enfin, en termes financiers, la Ville de Carouge, propriétaire de ces installations qui sont - rappelons-le existantes - devra présenter un plan de financement incluant les revenus générés par ces parkings. Ceci pour une période d'amortissements d'une durée de trente ans, et dans la fourchette comprise entre 518 places et 753 places. Un choix raisonnable consistera à mettre en regard les coûts d'investissement et les avantages et inconvénients générés.

## LE NEZ EN L'AIR



Sujet à décoration, les résilles d'une portion piétonne de la rue Saint-Joseph changent selon l'humeur du temps et de nos Autorités. Aux parapluies ont succédé divers attributs, dont récemment des poubelles vertes, puis des bouées estivales. Il faut de tout pour faire un monde dit un proverbe.

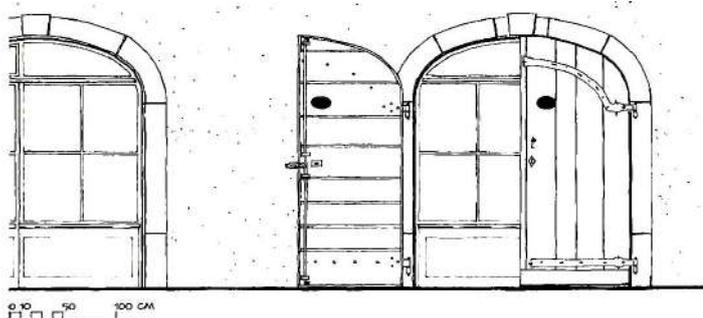
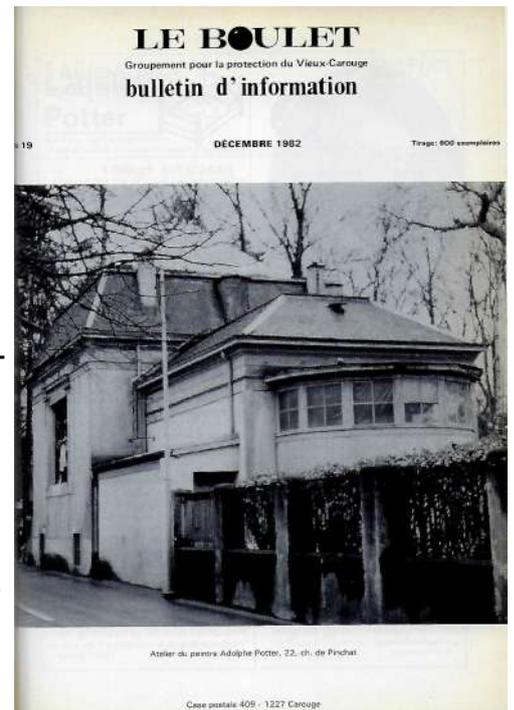
# LE BOULET : UNE RETROSPECTIVE (2)

Dans notre dernier bulletin nous avons retracé les origines ainsi que les premières actions engagées par notre Association en faveur de la sauvegarde du patrimoine carougeois. Nous reprenons ici la suite de cette rétrospective.

Comme évoqué précédemment, l'entrée de plein-droit en 1978 d'un représentant du Boulet dans la composition de la Commission des monuments, de la nature et des sites en la personne de notre président Jacques Reymond allait modifier le cours des choses. Dès 1982, un second membre fondateur du Boulet siégera dans cette Commission. Il s'agit de Mauro Riva co-auteur de l'ouvrage *Problème des vieilles villes* paru en 1975. Cette représentation du Boulet sera confirmée sans discontinuer jusqu'en 2015, alors que cinq Conseillers d'Etat se succéderont à la tête du Département en charge des constructions et du territoire.

C'est en 2015, en effet, que le Conseiller d'Etat Antonio Hodgers mettra fin à notre représentation, ceci sous un prétexte peu cohérent. Il est vrai que la réputation de ce magistrat, qui s'est distingué depuis lors par une réputation d'abattage d'arbres, n'aurait probablement pas dans le sens des valeurs défendues par notre Association.

Pour en revenir au rôle joué par le Boulet, c'est un bulletin distribué plusieurs fois par année avec un tirage de 6000 exemplaires distribué dans toute la Commune qui va permettre de propager nos idées. Plus d'une trentaine d'annonceurs insèrent des pavés

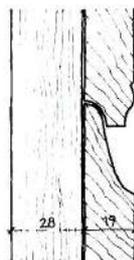


VOILETS COMPOSÉS DE DEUX COUCHES DE PLANCHES CROISÉES  
A L'EXTÉRIEUR : LAMES VERTICALES ASSIMBLÉES AVEC LANGUETTES.  
A L'INTÉRIEUR : LAMES HORIZONTALES MOULURÉES  
EXÉCUTION EN SAPIN, ENSEMBLE PEINT.  
LES ENCADREMENTS DE CALCAIRE SONT À BATTUE, ET APPAREILLÉS  
EN FORME D'ANSE DE PANIER À 5 CENTRES.



0 10 20 30 CM

DETAIL DE MOULURE

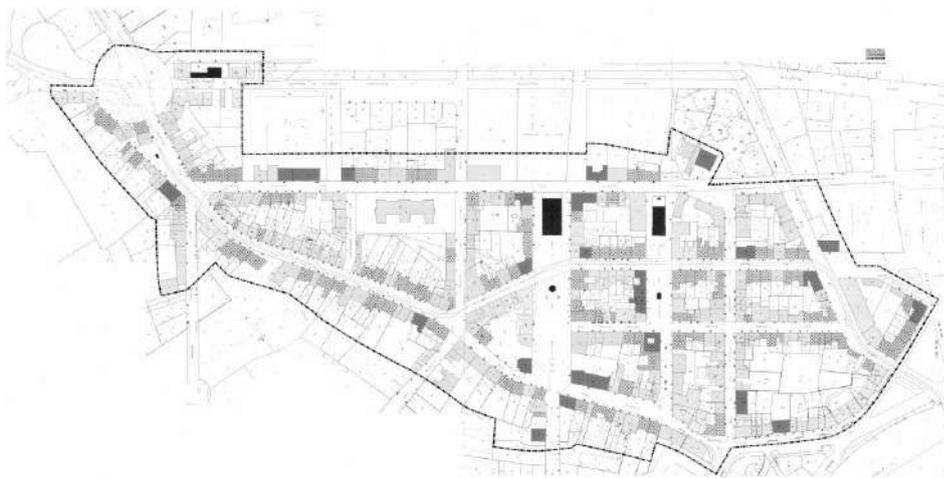


publicitaires. On retrouve dans ces bulletins un souci constant de veiller à des règles de conservation dignes de la qualité du patrimoine hérité des XVIII<sup>ème</sup> et XIX<sup>ème</sup> siècles. Ceci en réaction aux vagues de démolition enregistrées dans l'après-guerre.

En 1980, *Le Boulet* soutient une pétition adressée par un groupement d'habitants riverains de la place d'Armes en faveur d'une mise sous protection de la campagne Kunz. Mille cinq cent cinquante-six signatures ont été recueillies. Cette tentative échouera et la propriété sera remplacée par un immeuble. Parmi les autres sujets à controverse, citons une tenta-

tive de surélévation et de démolition du bâtiment du Lion d'Or, un projet de démolitions intérieures touchant l'ancien hôtel des Trois Rois, la disparition de l'immeuble situé au 49, rue Ancienne, ainsi qu'une tentative mal engagée de la municipalité visant à niveler le sol de la place du Marché.

Enfin, l'adoption en 1982 du *Plan de site* du Vieux-Carouge répond, pour partie, aux attentes des associations de protection, plusieurs immeubles importants étant désormais maintenus, l'annexe numéro trois de la *Loi sur les installations et constructions diverses* en vigueur depuis



1961, et qui incitait à une démolition systématique des immeubles existants, sera désormais abolie. Le règne des reconstructions en volumes et façades pastiches arrivait à sa fin.

Parmi les autres événements importants qui marqueront une véritable prise de conscience de l'intérêt d'une protection de l'ensemble architectural du Vieux-Carouge, citons notamment: dès 1981, la parution régulière de fiches techniques dans le cadre du bulletin du *Boulet*, en 1986 un

large écho donné à la commémoration du bicentenaire de l'octroi des lettres patentes et, en 1989, la parution d'un ouvrage de référence publiant la totalité des façades du secteur historique. Lors de la votation populaire du 14 octobre 1984, qui refusera la construction de halles à la place du Marché, *Le Boulet* se trouvera du côté de la majorité rejetante. Parmi les autres cas de transformations d'immeubles pour lesquels *Le Boulet* est intervenu, citons en 1987 le bâtiment de l'ancien pensionnat des Fidèles Compagnes de Jésus (anciennement Similor), puis les immeubles 43- 45, rue Ancienne et le bâtiment situé au 1, rue Saint-Victor. Cette action a rendu possible une reprise de ces bâtiments par la Fondation du Vieux-Carouge, actuel propriétaire.



Il convient aussi dans une rétrospective de signaler l'engagement culturel et éducatif du Boulet qui a organisé di-

verses visites en partie en lien avec des Associations développant les mêmes préoccupations. C'est ainsi que nos membres eurent l'occasion de se rendre à Fribourg, Lyon, Aoste ou encore à Arc-et-Senans où des contacts avaient lieu avec des habitants partageant nos préoccupations. En 1995, un voyage mémorable fut organisé à Turin dans le cadre de la commémoration des vingt ans de notre groupement. ( à suivre )



# LE BOULET

## ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE 2021



1.– Information des résultats de l'AG par correspondance du 7 octobre 2020

(cf. bulletin no 3 –2020)

2.– Approbation du Rapport d'activité 2020 (ci-dessous)

3.– Comptes 2020 et vérification des Comptes

(à paraître début août sur notre site internet et peut être demandé directement , dès cette date au président tél. 079 449 34 39)

NB: l'exercice 2020 se solde par un excédent de CHF 2705,50

Le bulletin de vote annexé au présent envoi peut être renvoyé au plus tard jusqu'au jeudi 30 septembre, soit par courrier postal à l'adresse du Boulet C.P. 1443—1227 Carouge, soit par courriel à [info@leboulet.ch](mailto:info@leboulet.ch)

---

## RAPPORT D'ACTIVITE 2020

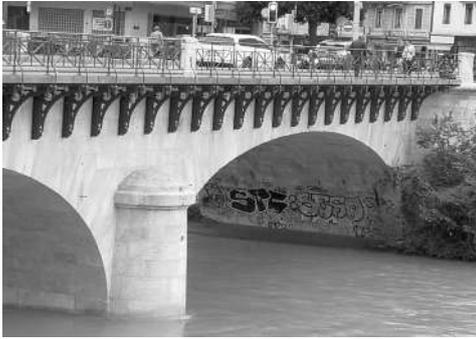
Suite aux mesures prises dans le cadre de la lutte contre la pandémie, nous avons dû renoncer à l'organisation de nos habituelles conférences et visites en 2020. Nous avons par contre assuré la parution de trois bulletins d'information de huit pages chacun. La tenue de notre Assemblée Générale a eu lieu sous la forme de bulletins de vote adressés à tous les membres de l'Association.

Au cours de l'exercice 2020, notre Comité a dû se séparer de deux membres pour raisons de santé. Il s'agit de Mme Eva Couturier et de M. Léo Mérolle auxquels nous exprimons ici toute notre gratitude pour leur dévouement et leur engagement durant de nombreuses années au sein du Comité. Notre intention d'organiser une AG 2021 en présentiel avec la reprise de l'automne n'est toujours pas rendue possible à la date de la parution du présent bulletin. Pour cette raison, votre Comité a pris la décision, pour une seconde fois, de procéder par une consultation écrite. Un bulletin de vote est joint au présent envoi. Nous souhaitons que notre prochaine Assemblée Générale puisse enfin se tenir en présentiel au mois de mars ou avril 2022.

Au vu de cette situation particulière, nous avons anticipé, lors de la parution de notre premier bulletin de l'année courante au mois de mars, le fait que notre cotisation annuelle 2021 serait dès lors réduite à un montant de CHF 15.- (au lieu de CHF 25.-) . Nous remercions ici tous ceux qui sont restés fidélisés au Boulet et tous ceux qui ont en plus voulu y adjoindre un don.

Quelles que soient les circonstances du moment présent, nous restons convaincus de l'utilité de notre Association. Nous entendons relancer plus activement notre site internet dont la formule actuelle manque encore d'interactivité. Nous souhaitons aussi relancer un programme de visites. En l'état, la parution de nos bulletins permet d'assurer une présence bien utile dans un contexte encore difficile.

# Coups d'œil à travers Carouge



On doit à la ville de Carouge une action efficace d'effacement des tags qui souillent régulièrement le Pont Neuf. Les tags encore visibles sont situés du côté de la ville de Genève, laquelle tarde visiblement à intervenir. Dommage.



Non nous ne sommes pas en Bavière, mais bien à Carouge. Cet édicule « pain et fromage » semblable à la roulotte du glacier de la place a fait son apparition ce printemps. Pas vraiment convainquant.



Le théâtre a dévoilé son visage. Sa réouverture est prévue pour le début 2022. Si l'espace attendant était précédemment recouvert de pavés perméables en ciment, on s'interroge sur le futur revêtement prévu ici en enrobé imperméable.

A la rue Fontanel le chantier de construction d'un petit immeuble en lieu et place des anciens garages se poursuit. Le mur en béton armé donne une image de cette construction dans le goût pastiche. Reste à espérer que le choix final des matériaux sera compatible avec l'aspect traditionnel carougeois.



Une vitrine morte apparue au no 51 bis de la rue Jacques-Dalphin. Alors qu'il existe un Plan d'Utilisation des Sols (PUS) adopté à Carouge, on semble ignorer le respect de ces dispositions. Il semblerait que ni le Département du territoire ni la Commune n'exercent un contrôle à ce sujet.



Le jeudi 3 juin dernier, l'Association des Halles de la Fonderie organisait une rencontre-animation sur le thème des senteurs et de l'archéologie des souvenirs. Cette Association cherche à faire revivre ce lieu emblématique en organisant une animation culturelle.



# PAGE D'HISTOIRE

## LE TRAM A CAROUGE

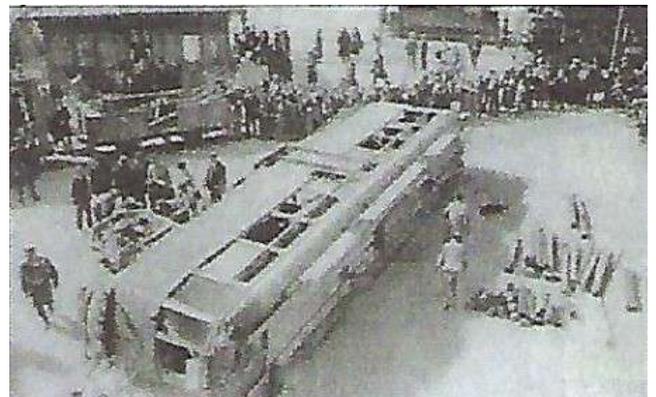


Dès 1835 Carouge dispose déjà d'une ligne de transports publics sous la forme d'un charroi hippomobile qui dessert le Rondeau depuis la place Neuve. Le 19 juin 1862 est inaugurée, entre la place Neuve et le Rondeau de Carouge, la première ligne de tramway sur voie ferrée d'Europe. Ce tram suit aujourd'hui encore le même parcours. Le premier était à traction hippomobile, c'est-à-dire tiré par des chevaux. A l'époque un convoi ne comptait qu'un seul wagon. Le tram enjambait le Pont Neuf, traversant ainsi l'Arve sur un ouvrage qui semble suffisamment solide. Le trajet long de 2850 mètres

Avec l'électrification du réseau en 1896, le cocher, devenu conducteur de locomotives, prend le nom de wattman. Pendant de si nombreuses années d'exploitation, on a aussi déploré quelques accidents dont certains spectaculaires, tel ce tram en provenance de Drize, renversé au Rondeau. Gérald Berlie



court à moitié sur Plainpalais et à moitié sur Carouge. Le prix d'un ticket est de dix centimes, mais il faut dire que, pour la location d'un appartement de 3 pièces, on ne débourse vers 1890, que vingt-cinq francs par mois! Dès 1877, avec l'arrivée des locomotives, on peut y accrocher un second wagon.



SOUTENEZ NOTRE ACTION:

Cotisation annuelle CHF 25.-

CCP 12-18542-2

Email: [info@leboulet.ch](mailto:info@leboulet.ch)